

# Un budget participatif de 7000€ pour des projets jeunes à Gesves.

*Le budget participatif est un dispositif qui permet aux groupements d'au moins 3 jeunes domiciliés dans la commune de Gesves à des adresses différentes de proposer, de sélectionner et de mettre en œuvre des projets pour 7000 euros maximum.*

*1500 € pour des projets menés par les Jeunes de 8 à 14 ans ;*

*5500 € pour des projets par les Jeunes de 15 à 26 ans.*

**21 Juin** – Réunion brainstorming et de découverte des pré-projets par vidéoconférence. Participe en contactant [stephanie.brahy@gesves.be](mailto:stephanie.brahy@gesves.be)

**31 août 2020** – Deadline pour remise des projets via un formulaire disponible sur le site de la commune ou en faisant la demande par mail.

Pour plus d'informations ou si tu veux déposer un projet : [stephanie.brahy@gesves.be](mailto:stephanie.brahy@gesves.be)

**N'hésite pas à relayer l'info autour de toi !**

**Septembre** – Vérification de la faisabilité des projets reçus par un comité de sélection critères de faisabilité du projet et au respect de la thématique.

**4 octobre** – Débat entre les jeunes ayant remis un projet pour sélectionner les projets qui seront mis en œuvre. En deux séances : le matin pour la tranche des 8-14 ans, l'après-midi pour la tranche des 15-26 ans.

**2020-2021** – Mise en œuvre des projets : La prise en charge de la gestion et de l'exécution du projet se fera par les porteurs de projet, avec le soutien de l'administration communale.

**Printemps 2021** – Évaluation du processus : les jeunes ayant déposé un projet et les membres du Comité de sélection pourront apporter des pistes d'amélioration qui devront être validées par le Conseil Communal.

Trouve le règlement complet sur [www.gesves.be](http://www.gesves.be)

